PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 décembre 2013 à 19h00

LE QUORUM CONSTATE

Le compte-rendu de la séance du 18 novembre 2013 donne lieu aux remarques ci-dessous :

Monsieur Lhuissier secrétaire de séance du 18 novembre demande que le point VII de son compte rendu concernant l'adhésion de la commune au parc naturel régional des boucles de la seine normande soit retranscrit dans sa totalité. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accède à cette demande et complète le point VII comme suit :

« Monsieur le maire qui a appelé de ses vœux le classement de la Boucle de Roumare, ce qui est décidé maintenant, indique aux membres du Conseil que l'adhésion, maintenant au Parc naturel Régional des Boucles de la Seine Normande lui apparaît comme une garantie en ce qui concerne l'urbanisme qui devrait être à compter du 1^{er} janvier 2015 une des compétences de la future Métropole de Rouen qui va remplacer la CREA.

Pour rester maître de l'urbanisation dans la commune, il faudrait et ce avant la création officielle de la Métropole, transformer le POS (Plan d'occupation des sols) en PLU (Plan local d'urbanisme) ce qui demande deux ou trois années, nécessite de faire appel à un cabinet conseil pour les études indispensables aux choix à effectuer. Si l'on s'en réfère à une commune voisine, de l'autre côté de l'eau, le coût d'une telle opération s'élève à environ vingt-six mille euros, ce qui représente à peu près dix années d'adhésion au Parc. Le passage par l'adoption d'un PLU n'est donc pas la solution.

Ce qui paraissait autrefois apporter plus d'inconvénients que d'avantages se présente maintenant comme une garantie contre des décisions d'urbanisme sur la quarantaine d'hectares pouvant devenir constructibles s'il en était décidé ainsi à un niveau qui ne serait plus celui de la commune.

Les interventions des différents adjoints montrent que cette analyse a été discutée au niveau de la municipalité et est partagée par l'ensemble maire-adjoints.

Les membres du Conseil posent des questions au fur et à mesure de la présentation de cette analyse et notamment celle de la réversibilité de la décision d'adhésion qui serait prise par le conseil. Il serait tout à fait possible, un jour, de ne plus adhérer, dans les conditions prévues à cet effet. »

I - DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 2013

Article/Chap.	Désignation	F/I	s	Opéra°	Serv.	Fonc.	Proposé	Voté	R/O	Type '
21/021	Virement de la section de fonct	1	R	-			6 519,00 E	6 519,00 E	\bigcirc	S. à S
22/022	Dépenses imprévues Fonct	F	D				-1 000,00 E	-1 000,00 E	\odot	
23/023	Virement section investissement	F	Б				6 519,00 E	6 519,00 E	00	S. à S
3251/13	Subv du GFP de rattachement	1	R				6 195,00 E	6 195,00 E		
3258/13	Subv des autres groupements	1	R				3 277,00 E	3 277,00 E	\odot	
641/16	Emprunts en euros	1	R				-240 000,00 E	-240 000,00 E	\odot	
1318/21	Autres bâtiments publics	ΤĖ	D				-220 000,00 E	220 000,00 E		
151/21	Réseaux de voirie	Τì	Б			_	-20 000,00 E	-20 000,00 E	\odot	
1534/21	Réseaux d'électrification	ΙĖ	D				16 191,00 E	16 191,00 E	\odot	
184/21	Mobilier	Ti-	Б				-700,00 E	-700,00 E		
188/21	Autres immo corporelles	† i	D				500,00 €	500,00 E	\odot	
38/23	Avance / cde immo, corporelle	ΗŤ	Ē				8 515,00 E	8 515,00 E		
38/23	Avance / cde immo. corporelle	1	R				8 515,00 E	8 515,00 E	\odot	_
042/011	Achat presta° service sauf terra	F	Б				-2 000,00 E	-2 000,00 E		
0622/011	Carburants	F	Б		_		500,00 E	500,00 E		
0628/011	Autres fournitures non stockées	Ė	Б				1 500,00 E	1 500,00 E	\odot	
0633/011	F. de voirie	F	D				1 500,00 E	1 500,00 E	\odot	-
0636/011	Vêtements de travail	F	D				75,00 E	75,00 E	\odot	
068/011	Autres matières & fournitures	F	D				1 000,00 E	1 000,00 E	\odot	
135/011	Locations mobilières	F	ā				500,00 E	500,00 E	\odot	
1521/011	Entretien de terrains	F	Ē				-1 600,00 E	-1 600,00 E	\odot	
1522/011	Entretien de bâtiments	F	Б				870,00 E	870,00 E	\odot	
1523/011	Entretien de voies et reseaux	F	5				2 100,00 E	2 100,00 E	00	
1551/011	Entretien matériel roulant	F	6				650,00 E	650,00 E		
1558/011	Entretien autres biens mobiliers	F	D				100,00 E	100,00 E	\odot	1
156/011	Maintenance	F	D				2 600,00 E	2 600,00 E	\odot	
232/011	Fêtes et cérémonies	F	D				1 500,00 E	1 500,00 E	\odot	
3237/011	Publications	F	D				800,00 E	800,00 E	\odot	
3247/011	Transp.collectifs	F	ÍБ				-271,00 E	-271,00 E	\odot	
32878/011	Remb, autres organismes	F	Тō				900,00 E	900,00 E		
3512/011	Taxes foncières	F	Б				2,00 E	2,00 E		
37/011	Autres impôts & taxes	F	Б	1 1			46,00 E	46,00 E	\odot	
70311/70	Concessions dans les cimetières	T F	R				280,00 E	280,00 E		
0312/70	Redevances funéraires	F	R				60,00 E	60,00 E		
0323/70	Redev occup domaine public	F	R				121,00 E	121,00 E	\odot	T
0328/70	Autres droits de stationnement	F	R				900,00 E	900,00 E		
062/70	Redev. services à car. culturel	F	R				291,00 E	291,00 E	\odot	
067/70	Red. serv. périscolaires et ens.	F	R				-2 000,00 E	-2 000,00 E	\odot	
381/73	Taxe add, droits de mutation	İF	R				11 370,00 E	11 370,00 E		
4712/74	Emplois d'avenir	1 F	R				690,00 E	690,00 E		
4718/74	Autres	F	R				-50,00 E	-50,00 E		
4751/74	Particip du GFP de rattachement	F	R				-28,00 E	-28,00 E		
52/75	Revenus des immeubles	F	R				4 000,00 E	4 000,00 E		
774/77	Subventions exceptionnelles	F	R				500,00 E	500,00 E		
788/77	Produits exceptionnels divers	F	R				157,00 E	157,00 E	(a)	

	Proposé	Approuvé
Dépenses	-199 203,00 E	-199 203,00 E
Recettes	-199 203,00 E	-199 203,00 E

Mme Pesle présente la décision modificative n°3 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve les modifications à apporter au budget 2013.

A noter

- que des modifications ont été apportées aux tarifs de location de la salle polyvalente, que le tarif « 50 ans » a été retiré pour le columbarium puisque le règlement du cimetière ne prévoit pas de durée de 50 ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve les tarifs communaux présentés ci-dessous.

présentés ci-dessous.			
tarifs communaux		2014	
	BOUILLAIS	NON BOUILLAIS	
	GRENIER A SEL	_	
Dépôt de garantie	(0/	300,00€	
week-end et jours fériés semaine (si ouverture)	60,00€/jour	120€/jour 20,00€/jour	
LOCATION DE LA S	10,00€/jour		
Dépôt de garantie	920,00 €	3 100,00 €	
caution pour le badge d'entrée	920,000	100,00€	
vin d'honneur (de 14h00 à 20h00)**	180,00€		
soirée (du samedi 14h00 au dimanche 14h00)	ĺ	<i>\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\</i>	
arrêt à 2h00 du matin**	300,00€	<u> </u>	
Week-end salle seule (manifestations commerciales - du		2 100,00 €	
vendredi à 14h au dimanche soir)**	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		
WE avec le stade WE avec les salles annexes	2 400,00 €		
WE avec les salles annexes WE avec le stade et les salles annexes	2 300,00 € 2 600,00 €		
LOCATION SALLES ANNEXES S	SALLE POLYVALEI		
Dépôt de garantie	300,00€		
Salle n°4 et cuisine + salle n°1 (du jour 14h00 au	G = 1/2 = 2	Ces salles ne sont pas ouvertes à la	
lendemain soir)**	210,00€	location pour les non Bouillais	
CONCESSIONS DANS LI	E CIMETIERE COM		
(1) (0700)		columbarium (plaque et	
<u>(ind de réf ICC 2ème tr 2012 : 1666)</u>	emplacement	inscription à la charge du	
concession de 15 ans non renouvelables	140.00€	concessionnaire)	
concession de 15 ans non renouverables concession de 30 ans	140,00 € 280,00 €	180,00 350,00	
concession de 50 ans	620,00€	350,00	
droit de superposition	60,00 €		
jardin du souvenir (dispersion)	111111111	30,00	
CANTINE SCOLAIRE : pri			
enfants	3.00 €	4,80 €*	
adultes (personnel et enseignant)	3,05 €		
DROITS DE TENT	TES ET TERRASSE	S	
-	été	hiver	
tente le m²	7,50 €/m²	2,00 €/m²	
terrasse le m²	10.20 €/m²	2,75 €/m²	
	ES CANADIENS		
dépôt de garantie	95,00€	<i>{////////////////////////////////////</i>	
renouvellement badge (perte, détérioration) loyer mensuel	51,00€		
tout mois commencé est dû en totalité	25,00 €		
lover trimestriel	75,00€	<i>{////////////////////////////////////</i>	
lover semestriel	150,00€		
loyer annuel	300,00€		
	A SCULPTURE	<u> </u>	
inscriptions		0,00	
prix du public		120,00	
SALON DI	E PEINTURE		
inscriptions		0,00	
prix du salon		150,00	
prix de la municipalité	E A TOLUT	120,00	
prix du mètre (3m minimum)	E A TOUT	6.00	
3 mètres gratuits pour les bouillais	4,00	6,00	
les professionnels		10/mètre	
MANIFESTATIONS	DIVERSES 1 iour		
prix pour 1m20	4,80	7,20	
les professionnels	1/	12,00 €/1m20	
MARCH	E DE NOEL		
inscriptions (engagement pour 2 jours)		22€ le 1m20	
	ICIPAL 2 parution	s <u> </u>	
1/8ème de page		100,00	
1/4 de page		150,00	
1/2 page	VEDG		
	VERS	4.6	
vente de programme		1€ 200€	
forfait ménage (SP + cuisine + salles) forfait ménage (salle annexe)		200 € 50 €	
1011an menage (same annexe)	l	ეს დ	
LOCATION DE MATER	IEL (HORS DES SA	ALLES)	
dépôt de garantie	100 €	(17/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/	
table	5 € l'unité	V/////////////////////////////////////	

chaise	1 € l"unité	///////////////////////////////////////		
TARIFS DI	ES CONCERTS			
PLEIN TARIF	TARIF REDUIT (- 12ans)			
10 €	7€			
7€	5€			
5€	3€			
	IS DIVERS			
pourcentage sur les œuvres vendues, en fonction de la manifestation et selon son règlement				
RAPPEL : les associations bouillaises bénéficient d'une gratuité à l'année pour la location de la salle				
polyvalente ou salles annexes				
* plein tarif pour le 1er enfant, les suivants au tarif bouillais				
** les tables et chaises sont comprises dans la location				

III - INDEMNITES DE CONSEIL A LA TRESORIERE DE LA COMMUNE

Madame Isabelle GOHEL a été nommée au poste de Receveur de la trésorerie de Grand Couronne à compter du 1^{er} octobre 2013 en remplacement de Monsieur Jérôme GUILLOTIN et à ce titre peut prétendre à l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

VU l'article 97 de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

Décide:

- De demander le concours de la Receveuse municipale pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité au taux de 100% par an.
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Madame Isabelle GOHEL.
 - o pour l'année 2013 le montant brut est de 98.67 €

IV - CARACTERISTIQUES DU PRET DE LA TONDEUSE

Cf. délibération du conseil municipal du 21/10/2013

Il s'agit d'un financement à taux zéro pour un montant de 27 048.42€

Durée de remboursement : 38 mois Périodicité des échéances : annuelle

Frais estimés : 80 €

Première échéance : 19/01/2014 pour un montant de 6762.11 Dernière échéance : 19/01/2017 pour un montant de 6762.11

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve ce qui précède.

V - CONTRAT D'AFFRANCHISSEMENT DU COURRIER AU 1er JANVIER 2014

Madame Pesle informe le conseil municipal qu'une économie annuelle de 400€ pourrait être réalisée en changeant le système d'affranchissement du courrier de la mairie.

Elle propose de souscrire un contrat de location entretien d'une machine à affranchir avec la société Pitney Bowes avec un loyer annuel de 322.92 € TTC plus les frais annexes de 46.64 € TTC avec un engagement de 5 ans. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve ce qui précède.

VI – MISE EN COMPATIBILITE DU POS DE LA BOUILLE – DECLARATION DE PROJET DU GRAND PORT MARITIME DE ROUEN – ENQUETE PUBLIQUE

Cf. délibération du 10/12/2012

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dossier de modification du POS suit son cours et qu'une réunion s'est tenue en mairie en novembre avec tous les acteurs concernés, une délégation de la mairie de Moulineaux était présente.

Suite à cette réunion, une déclaration de projet a été transmise par les services du Port de Rouen et est actuellement à l'étude à la DREAL.

A noter que le territoire de la commune de La Bouille est très peu concerné par ce projet.

Une enquête publique devrait voir le jour au premier semestre 2014 et sera portée par la Préfecture de Rouen. Reste en suspens pour la commune, la modification du règlement de la zone UF qui doit-être menée en même temps pour ne faire qu'une seule enquête publique. En attente de la réponse de Monsieur GBOHO en charge du dossier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents moins une objection et une abstention

- approuve ce qui précède
- dit que l'enquête publique sera portée par le Préfecture de Rouen.

VII – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LA CREA – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR UN CONTENEUR DE COLLECTE DES TEXTILES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'un conteneur destiné à la collecte des textiles va être installée sur le parking du bac, sur un emplacement prévu à cet effet, à compter de la 2ème semaine de janvier 2014. Il convient de signer avec La Créa, une convention d'occupation du domaine public qui formalise les conditions administratives, techniques et financières de l'installation. A noter que l'emplacement est mis à disposition de La Créa à titre gracieux par la commune. L'exploitation et l'entretien sont assurés par La Créa.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve ce qui précède et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

IX – ACOMPTE AUX ASSOCIAITONS BOUILLAISES SUR LES SUBVENTIONS 2014

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise le déblocage de 50 % du montant des subventions 2013 aux associations bouillaises qui en feront la demande, dans l'attente du budget 2014.

X – NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU PARC NATUREL REGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE

Cf. délibération du 18/11/2013

Il convient de nommer les représentants de la commune qui assisteront aux réunions du Parc.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

 Désigne M. Joël Temperton délégué titulaire et Mme Agnès Thomas Vidal déléguée suppléante pour représenter la commune et siéger au sein du syndicat dans le collège des communes et villes portes d'entrée.

XI - QUESTIONS DIVERSES

- 1) <u>Restauration de l'Eglise</u>: Monsieur le Maire s'est rendu ce jour avec Mme Thomas Vidal à un rendezvous avec Mme Delphine Butelet chargée de mission auprès de la Fondation du Patrimoine. La chronologie du dossier à respecter passe par la création d'une association certainement début 2014. Viendront ensuite des actions pour récolter des fonds. Le dossier peut être scindé en tranche. La fondation du Patrimoine intervient dès que 5% du montant des travaux par tranche est collecté par l'association.
- <u>Etat de la trésorerie ce jour</u>: la situation est un peu tendue du fait de fortes échéances sur décembre.
 Devra revenir à une situation stabilisée sur janvier 2014.
- 3) <u>CLSH du Roumois</u>: la convention avec le CLSH du Roumois Nord ne sera pas reconduite en 2014. En cause les effectifs toujours croissants et plus de créneaux pour les enfants extérieurs.
- Agenda 2014: reconduit pour la 3^{ème} année consécutive. Cet agenda qui est gratuit pour la commune est possible grâce aux annonceurs, qu'ils en soient remerciés.

PLUS RIEN A LORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 20h15